

2. Quels sont les nom et poste des fonctionnaires du ministère chargés de sélectionner les compagnies aériennes et sur quoi se fondent-ils pour cette sélection?

3. Une personne attachée au ministère s'est-elle déjà vue offrir une rétribution, un cadeau, une récompense ou une incitation quelconques de la part d'une compagnie aérienne, avant ou après que le ministère eut fait affaire avec cette compagnie et, dans l'affirmative, quel est le nom a) de la société en cause, et b) des personnes à qui l'on a fait de telles offres?

L'hon. Allan J. MacEachen (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. La formulation de la demande de renseignements ne permet pas d'y répondre facilement. Ordinairement, le coût des billets d'avion est enregistré sous le nom des employés pour lesquels les billets sont achetés et non pas sous le nom des compagnies aériennes qui émettent les billets. Une réponse détaillée nécessiterait une recherche d'environ 9,000 dossiers et presque 60,000 réclamations de voyage sans compter une analyse de 4,200 rapports financiers soumis par les missions. Comme approximation sommaire, il est estimé que le coût de cette opération s'élèverait à \$50,000 basé sur 1,200 jours-hommes.

2. Ce n'est pas la tradition d'une fonction publique non politique de dévoiler les noms des fonctionnaires qui font certaines tâches au cours de leurs fonctions normales.

Les arrangements de voyage à Ottawa sont faits par un certain nombre de commis dont la majorité sont des employés permutants, et aux missions à l'étranger par des commis administratifs et des agents de service qui peuvent être soit en affectation, soit engagés sur place. La Section des voyages à l'étranger est l'unité au ministère qui est responsable des arrangements de voyage. Cette section fait partie de la Direction des relations de travail et de la rémunération. Lorsqu'il est possible, les services de transports aériens canadiens sont utilisés. Dans les cas où ces derniers ne peuvent fournir les services ou réservations requis, référence est faite auprès d'autres compagnies aériennes.

3. Comme tout grand organisme dont les membres sont appelés à voyager fréquemment, le ministère reçoit à l'occasion, de compagnies aériennes différentes, des offres dans le cadre de leurs programmes publicitaires. On ne tient aucun registre de ces offres. Conformément aux directives du gouvernement et du ministère, il est interdit aux fonctionnaires d'accepter des gratifications, présents, récompenses ou offres d'incitation que peuvent faire les compagnies aériennes dans le but de s'attirer des commandes du ministère.

LES DÉPENSES PUBLICITAIRES EN RAISON DE LA GRÈVE DES POSTES

Question n° 3757—**M. Cossitt:**

Quel est le montant global des fonds publics dépensés par les ministères pour la publicité supplémentaire rendue directement ou indirectement nécessaire par la dernière grève des postes?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): \$329,702.42.

LE BUDGET ET LES DÉPENSES DE PARCS CANADA

Question n° 3762—**M. Cossitt:**

1. En 1975, a) quel a été le budget global, b) les dépenses réelles du Programme Parcs Canada?

2. Quel pourcentage de ces dépenses a été couvert par les droits d'entrée et les cotisations établis au cours de l'année?

Questions au Feuilleton

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) \$143,114,000. b) \$142,485,000*.

* Dépenses réelles de huit mois jusqu'au 30 novembre 1975 et dépenses prévues de quatre mois jusqu'au 31 mars 1976.

2. 8.1 p. 100.

DÉFENSE NATIONALE—LE SYSTÈME D'ARMES TOW

Question n° 3782—**M. McKinnon:**

1. a) Combien de systèmes d'armes *Tow* avaient été achetés par les Forces armées canadiennes et distribués aux troupes le 1^{er} décembre 1975, b) quelle fraction ou pourcentage de la commande totale de systèmes d'armes *Tow* ce chiffre représente-t-il?

2. Combien ont coûté les systèmes d'armes *Tow* achetés et distribués jusqu'au 1^{er} décembre 1975?

3. a) Combien de missiles *Tow* avaient été achetés par les Forces armées canadiennes et distribués aux troupes le 1^{er} décembre 1975, b) quelle fraction ou pourcentage de la commande de missiles *Tow* ce chiffre représente-t-il?

4. Combien ont coûté les missiles achetés et distribués jusqu'au 1^{er} décembre 1975?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): 1. a) 149 systèmes ont été achetés, cependant, aucun n'a été distribué aux troupes jusqu'à présent. b) Sans objet, en considération de 1.a) ci-dessus.

2. Le coût total du programme, y compris les tables de lancement, les missiles et les accessoires, est estimé à \$30,097,000.

3 et 4. Voir 1 et 2 ci-dessus.

LE PROGRAMME D'AMORTISSEMENT ACCÉLÉRÉ

Question n° 3811—**M. Marshall:**

Au sujet de la réponse à la question n° 3174 sur le programme d'amortissement accéléré, a) quels sont (i) le nom (ii) la nature des entreprises qui ont fait une demande, b) quel était le montant demandé, c) quels ont été les résultats dans le cas de chaque demande?

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): a) (i) Le ministère du Revenu national nous informe que, en vertu de l'article 241 de la loi de l'impôt sur le revenu, les noms des sociétés qui présentent des demandes dans le cadre du programme d'amortissement accéléré ne peuvent être publiés. (ii) Les 11 demandes provenaient de l'industrie pétrolière. b) Le montant global des demandes était de \$88,247. c) Six demandes totalisant \$54,893 ont été approuvées; deux demandes totalisant \$21,926 sont à l'étude; trois demandes totalisant \$11,428 ont été retirées.

LES CONDITIONS D'ADMISSION AUX COLLÈGES MILITAIRES

Question n° 3814—**M. Howie:**

Les conditions d'admission au point de vue de la réussite scolaire sont-elles les mêmes pour les étudiants francophones et anglophones qui s'inscrivent a) au Collège militaire royal de Kingston (Ont.), b) au Collège militaire royal de Saint-Jean (Qué.) et, dans la négative, quelle est la différence?

L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale): Pour être admis au RMC et en 1^{re} année au CMR il faut avoir atteint le niveau de l'immatriculation senior établie selon les normes provinciales qui régissent les écoles secondaires. Il n'y a pas d'année préparatoire du RMC cependant, pour être admis en préparatoire au CMR, il suffit d'avoir atteint le niveau de l'immatriculation junior établie selon les normes provinciales qui régissent les écoles secondaires.